

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230407CM027 -

L'an deux mille vingt trois, le sept avril, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 31 mars 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Madame BURY-DAGOT a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT
Monsieur FRADIN a donné pouvoir à Madame JALLET
Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER
Monsieur BOUAYADINE a donné pouvoir à Madame HUROT
Madame MOREAU a donné pouvoir à Madame GIRARD
Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE
Madame HADROT a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE
Monsieur OUARAB a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Absents :

Madame AUBOURG-DEVERGNE

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 17/04/2023

Nombre de conseillers votants : 34

Publié le 20/04/2023

20230407CM027 - Subvention de projet à l'US JOUTES SAINT LOUP – Participation coupe de France Méthode Givordine

La ville soutient les associations par différents concours : subvention de fonctionnement, subvention de projet, subvention d'urgence, mise à disposition d'équipement et/ou prêt de matériel.

L'US Joutes Saint-Loup a soumis le projet de participer à la coupe de France Méthode Givordine 2023 qui aura lieu dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Une dizaine d'équipes participent à cet évènement.

Pour mener à bien ce projet, l'US Joutes Saint-Loup doit financer la location d'un bus pour emmener les adhérents et les jeunes de l'Ecole de joutes. Le coût de cette location est estimé à 2 300 euros.

Afin de marquer son soutien au club comme à l'activité des joutes, patrimoine de la ville, celle-ci propose de participer à hauteur de 2 000 euros.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de projet 2 000 € à l'US Joutes Saint-Loup

Cette dépense sera imputée au chapitre 860A 800 65748-213106

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 11 avril 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette MARTIN-CHABBERT